

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 09/10/2020

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

5, place de la Carrière
Case Officielle 20038
54036 NANCY CEDEX
Téléphone : 03.83.17.43.43
Télécopie : 03.83.17.43.50

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E20000049 / 54

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
SAINT DIE DES VOSGES
1 rue Carbonnar
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Dossier n° : E20000049 / 54
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



Objet : le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Allarmont

n°1596

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Alain LAMBLE, retraité, demeurant 570 Chemin du Rain des Bolés, NAYEMONT LES FOSSES (88100) (tel : 03 29 55 06 15 ; portable : 06 15 33 51 27) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, **vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E20000049/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 9 octobre 2020

La présidente du tribunal administratif de Nancy

CODE : 3

Vu enregistrée le 9 octobre 2020, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Allarmont ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain LAMBLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le commissaire enquêteur, veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables telles qu'elles résultent de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 et du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et à Monsieur Alain LAMBLE.

Pour la présidente empêchée,
Le vice-président,



Didier MARTI